L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 1er SEPTEMBRE

Le Radicalisme dans un Etat du Sud.

Ordre Effroyable de Choses.

Nous conservons ces titres qui sont sorti d'un article du *Herald* de New-York, à propos de la situation politique et financière de la Caroline du Sud.

Si l'article que nous allons transcrire venait d'un journal qui fut Forgane du parti démocrate, nous n'en dirions rien, car nos lecteurs pourraient n'y voir que des exagérations banales à l'usage de tous les mécontents. Mais ici, il n'est pas question de parti, le *Herald* étant un journal indépendant, toujours près à publier toutes vérités de quelque nature qu'elles soient, dès qu'il lui semble utile de le faire. Ajoutons à cela que le *Herald* est le journal le mieux renseigné des Etats-Unis, ce qui ajoute au nouveau poids aux réflexions tranchantes qu'il se permet sur toutes matières, réflexions qui produisent d'autant plus d'effet qu'elles ne sont jamais inspirées par des ressentiments politiques. Voilà donc ce que ce journal dit sur le régime que subit aujourd'hui la Caroline du Sud, notre sœur en souffrance et sur la race nègre qui, liguée avec les carpet-baggers, la condamnent à ce régime :

Nos dépêches de Columbia, Caroline du Sud, montrent que l'Etat est dans une mauvaise condition politique et financière, et peut être dans de nouvelles conditions encore plus pénibles. Il a été mis au grand jour par les fripons du carpet-bagging et par les nègres leurs alliés, et le peuple maintenant chancelle sous le poids des dettes qu'ils ont accumulées. Il n'y a rien dans l'histoire d'aucun pays de comparable aux vols et aux abus flagrants de pouvoirs commis par les autorités radicales de cet Etat. Et quand la respectable portion de la communauté demandait que le temps était venu de chercher, au moyen de la Convention régulière du parti dominant, un remède à cette situation, et quand elle espérait un changement de gouvernement ou des gouvernants, voilà que les voleurs écrasent les réformateurs par le nombre. Par l'intimidation, la fraude, les clameurs bruyantes et les coups de pistolet, ils ont nommé des gens atroces comme et les plus audacieux pillards pour les plus hauts offices de l'Etat. La conduite de la Convention a été si outrageante et la terreur qu'elle a exercée était telle que les meilleurs hommes du parti radical républicain ont été heureux, en n'équivaut de la maison d'Etat, d'échapper aux violences personnelles dont ils étaient menacés. Les revolvers ont été tirés, les sièges ont été levés sur les épaules des membres prêts à frapper, et Bodlam semblait déchaîné. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu un combat général et une grande effusion de sang.

James L. Orr, le sénateur des Etats-Unis Sawyer, l'avocat de district Corbin, et d'autres, se sont séparés de la Convention et en ont finalement appelé aux autre. Mais ils représentent seulement une minorité en une faction du parti. La majorité fait partie du gouvernement avec les lords du carpet baggers. Il n'y a rien de vieille histoire des gouvernements nègres l'histoire s'répète. Partout où les nègres ont pu s'élever ascendant ou la balance du pouvoir il y a eu chaos et ruine. Il en a été aussi à Haïti, dans les deux St-Domingues, à Venezuela, et dans tous les autres pays où, avant le pouvoir politique se sont trouvés plus nombreux que les blancs : ils ont servi d'instruments à une poignée de blancs qui les flattaient, les trompaient et les exploitaient sans prudence ni retenue. Cela devrait être pour nous une sérieuse leçon, mais on doit voir que nos politiciens ne veulent pas comprendre les enseignements de l'histoire.

A moins que le parti radical ne se divise et qu'une partie des nègres n'aient le bon sens de se mettre avec les conservateurs et avec la plus respectable portion des gouvernés de la Caroline du Sud, l'Etat restera inévitablement dans une condition désespérée.

Voilà le cri d'alarme jeté par le journal le plus impartial des Etats-Unis et qui pendant et après la guerre, fut aussi abolitioniste qu'un autre. Par conséquent, il ne peut être soupçonné de faiblesse aveugle à l'égard des blancs ; si faiblesse aveugle à l'égard des blancs ; si faiblesse blanches de la Caroline du Sud lui paraissent à plaindre aujourd'hui, c'est que réellement leur situation est déplorable. Il attribue cet horrible état de choses à la domination que, par le nombre, la race nègre exerce dans le gouvernement, et il répète ce que l'histoire a enregistré de plus longtemps à propos des souffrances causées par cette domination livrée à elle même. Il est clair qu'il faut qu'un jour ou l'autre, la race nègre, sa surtout qui est exploitée par des aventuriers qui abusent de son ignorance, qui la séduisent par leurs diagnomes mensongères et qui la trompent.

Nous sommes bien aise que cet javen échappe à la presse du Nord et que cette presse reconnaisse enfin des vérités que, pour notre part, nous n'avons jamais cessé de faire entendre. L'histoire de la Caroline du Sud est notre propre histoire, et notre situation sera peut-être pire encore si la liste de la Douane ou la liste de ferrant, triomphe aux élections prochaines. Nous voyons sur cette liste qu'un nègre est porté comme candidat pour la surintendance de l'éducation publique. Cette candidature est due, sans doute, à la fusion de la coterie Pinchback avec le parti de la Douane ; Thomas, si connu par ses forfaitures et ses bravades, a fait l'intérêt sentir sa présence dans les conseils du parti gratiste. Un noir pour surintendant de l'éducation publique ! un noir qui devrait s'instruire tout d'abord avant de penser à instruire les autres ! c'est une moquerie radicale et des plus indignes que le parti ait jamais faites ici, dans cet Etat, ou dans tout autre Etat du Sud. En appelant cette nomination une moquerie, nous sommes très modéré, car nous avons entendu beaucoup de gens dire que c'était une insulte à la raison publique.

Et M. Kellogg qui se flattait de pouvoir opérer des réformes, de pouvoir réviser les dettes de l'Etat et effacer des registres celles qui auraient une origine impure ! Comment accomplira-t-il ses promesses, quand il sera entouré des amis de Pinchback et qu'il aura affaire à une Législature de même force du pire peut être que les deux dernières ? Evidemment les détenteurs de bons et tous les gens intéressés au crédit du papier d'Etat et au maintien de la dette auront beau jeu pour acheter une législation qui les favorise, et cette législation, de session en session, rendra le fardeau plus lourd jusqu'à ce qu'il nous écrase. Nous marcherons de pair avec la Caroline du Sud, et le New-York *Herald* aura à ajouter la Louisiane dans la légende des Etats ruinés du Sud. Ce sort est inévitable et ce sera celui de tous les Etats où, par le nombre, la race nègre aura l'ascendant.

Mais le *Herald* aurait pu dire plus encore ; il aurait pu ajouter que là même où la race nègre ne dominera pas, elle n'en sera pas moins fatale, car alors elle devviendra l'instrument servile de tous les partis qui se la disputeront comme une machine à votes d'un prix inestimable. Cela vaudra-t-il mieux ?

GRANDE FABRIQUE DE CANDI.—Nous signalons aux acheteurs de la ville et de la campagne l'annonce de MM. Norman & Redss qui ont rue Vieille-Levée Nos 121 et 123, une importante fabrique de candi. On manufacture dans cet établissement tous les articles se rattachant au commerce de la confiserie, tous les sirops de fruits, gâteaux ornés et simples, ainsi que toutes les pâtes dites d'Italie, de l'extrait de café, &c. Cette maison importe les bottes, cartonnages et autres accessoires.

La machine "Domestic" de la reine des machines à coudre, a pour siège chaînette. Elle se vend au No 105, de la rue du Canal.

— On écrit de Marseille, 5 août :

Les journaux rapportent que dans sa visite d'adieu à la chambre de commerce, M. de Kératry a dit : "Je regrette de n'avoir pas pu remplir entièrement ma mission, qui consistait à faire respecter l'opinion du gouvernement, les motifs, exprimés par des débats pleins de vaillants troubles de la session. Ma présence n'a pas pu longtemps apaiser cet esprit, et ce n'est pas en ma présence que cette opinion s'est exprimée. Mais, en France, quand les représentants du pays ont voté, il faut qu'on en tienne compte. Je ne puis rien faire pour la race noire, la surtout qui est exploitée par des aventuriers qui abusent de son ignorance, qui la séduisent par leurs diagnomes mensongères et qui la trompent.

Nous sommes bien aise que cet javen échappe à la presse du Nord et que cette presse reconnaisse enfin des vérités que, pour notre part, nous n'avons jamais cessé de faire entendre. L'histoire de la Caroline du Sud est notre propre histoire, et notre situation sera peut-être pire encore si la liste de la Douane ou la liste de ferrant, triomphe aux élections prochaines. Nous voyons sur cette liste qu'un nègre est porté comme candidat pour la surintendance de l'éducation publique. Cette candidature est due, sans doute, à la fusion de la coterie Pinchback avec le parti de la Douane ; Thomas, si connu par ses forfaitures et ses bravades, a fait l'intérêt sentir sa présence dans les conseils du parti gratiste. Un noir pour surintendant de l'éducation publique ! un noir qui devrait s'instruire tout d'abord avant de penser à instruire les autres ! c'est une moquerie radicale et des plus indignes que le parti ait jamais faites ici, dans cet Etat, ou dans tout autre Etat du Sud. En appelant cette nomination une moquerie, nous sommes très modéré, car nous avons entendu beaucoup de gens dire que c'était une insulte à la raison publique.

Et M. Kellogg qui se flattait de pouvoir opérer des réformes, de pouvoir réviser les dettes de l'Etat et effacer des registres celles qui auraient une origine impure ! Comment accomplira-t-il ses promesses, quand il sera entouré des amis de Pinchback et qu'il aura affaire à une Législature de même force du pire peut être que les deux dernières ? Evidemment les détenteurs de bons et tous les gens intéressés au crédit du papier d'Etat et au maintien de la dette auront beau jeu pour acheter une législation qui les favorise, et cette législation, de session en session, rendra le fardeau plus lourd jusqu'à ce qu'il nous écrase. Nous marcherons de pair avec la Caroline du Sud, et le New-York *Herald* aura à ajouter la Louisiane dans la légende des Etats ruinés du Sud. Ce sort est inévitable et ce sera celui de tous les Etats où, par le nombre, la race nègre aura l'ascendant.

Mais le *Herald* aurait pu dire plus encore ; il aurait pu ajouter que là même où la race nègre ne dominera pas, elle n'en sera pas moins fatale, car alors elle devviendra l'instrument servile de tous les partis qui se la disputeront comme une machine à votes d'un prix inestimable. Cela vaudra-t-il mieux ?

Revue des Journaux.

Hier, le commerce et la Bourse avaient le pas sur la politique. Le *Picayune* avait près de vingt de ses colonnes consacrées à la revue annuelle du commerce, et environ autant aux nouvelles. Aussi n'est-il resté à publier que quelques lignes consacrées à O'Connor, le grand démocrate, et un extrait des commentaires du chancelier Kent sur la portée des contrats résultant d'une loi concernant [illegible] Nous ne pouvons nous dispenser de donner un dégoût au consommé de la [illegible] Quelques banales à l'usage de tous les mécontents. Mais ici, il n'est pas question de parti, le *Herald* étant un journal indépendant, toujours prêt à publier toutes vérités de quelque nature qu'elles soient, dès qu'il lui semble utile de le faire. Ajoutons à cela que le *Herald* est le journal le mieux renseigné des Etats-Unis, ce qui ajoute au nouveau poids aux réflexions tranchantes qu'il se permet sur toutes matières, réflexions qui produisent d'autant plus d'effet qu'elles ne sont jamais inspirées par des ressentiments politiques. Voilà donc ce que ce journal dit sur le régime que subit aujourd'hui la Caroline du Sud, notre sœur en souffrance et sur la race nègre qui, liguée avec les carpet-baggers, la condamnent à ce régime :

Nos dépêches de Columbia, Caroline du Sud, montrent que l'Etat est dans une mauvaise condition politique et financière, et peut être dans de nouvelles conditions encore plus pénibles. Il a été mis au grand jour par les fripons du carpet-bagging et par les nègres leurs alliés, et le peuple maintenant chancelle sous le poids des dettes qu'ils ont accumulées. Il n'y a rien dans l'histoire d'aucun pays de comparable aux vols et aux abus flagrants de pouvoirs commis par les autorités radicales de cet Etat. Et quand la respectable portion de la communauté demandait que le temps était venu de chercher, au moyen de la Convention régulière du parti dominant, un remède à cette situation, et quand elle espérait un changement de gouvernement ou des gouvernants, voilà que les voleurs écrasent les réformateurs par le nombre. Par l'intimidation, la fraude, les clameurs bruyantes et les coups de pistolet, ils ont nommé des gens atroces comme et les plus audacieux pillards pour les plus hauts offices de l'Etat. La conduite de la Convention a été si outrageante et la terreur qu'elle a exercée était telle que les meilleurs hommes du parti radical républicain ont été heureux, en n'équivaut de la maison d'Etat, d'échapper aux violences personnelles dont ils étaient menacés. Les revolvers ont été tirés, les sièges ont été levés sur les épaules des membres prêts à frapper, et Bodlam semblait déchaîné. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu un combat général et une grande effusion de sang.

James L. Orr, le sénateur des Etats-Unis Sawyer, l'avocat de district Corbin, et d'autres, se sont séparés de la Convention et en ont finalement appelé aux autre. Mais ils représentent seulement une minorité en une faction du parti. La majorité fait partie du gouvernement avec les lords du carpet baggers. Il n'y a rien de vieille histoire des gouvernements nègres l'histoire s'répète. Partout où les nègres ont pu s'élever ascendant ou la balance du pouvoir il y a eu chaos et ruine. Il en a été aussi à Haïti, dans les deux St-Domingues, à Venezuela, et dans tous les autres pays où, avant le pouvoir politique se sont trouvés plus nombreux que les blancs : ils ont servi d'instruments à une poignée de blancs qui les flattaient, les trompaient et les exploitaient sans prudence ni retenue. Cela devrait être pour nous une sérieuse leçon, mais on doit voir que nos politiciens ne veulent pas comprendre les enseignements de l'histoire.

A moins que le parti radical ne se divise et qu'une partie des nègres n'aient le bon sens de se mettre avec les conservateurs et avec la plus respectable portion des gouvernés de la Caroline du Sud, l'Etat restera inévitablement dans une condition désespérée.

Voilà le cri d'alarme jeté par le journal le plus impartial des Etats-Unis et qui pendant et après la guerre, fut aussi abolitioniste qu'un autre. Par conséquent, il ne peut être soupçonné de faiblesse aveugle à l'égard des blancs ; si faiblesse blanches de la Caroline du Sud lui paraissent à plaindre aujourd'hui, c'est que réellement leur situation est déplorable. Il attribue cet horrible état de choses à la domination que, par le nombre, la race nègre exerce dans le gouvernement, et il répète ce que l'histoire a enregistré de plus longtemps à propos des souffrances causées par cette domination livrée à elle même. Il est clair qu'il faut qu'un jour ou l'autre, la race nègre, sa surtout qui est exploitée par des aventuriers qui abusent de son ignorance, qui la séduisent par leurs diagnomes mensongères et qui la trompent.

Nous sommes bien aise que cet javen échappe à la presse du Nord et que cette presse reconnaisse enfin des vérités que, pour notre part, nous n'avons jamais cessé de faire entendre. L'histoire de la Caroline du Sud est notre propre histoire, et notre situation sera peut-être pire encore si la liste de la Douane ou la liste de ferrant, triomphe aux élections prochaines. Nous voyons sur cette liste qu'un nègre est porté comme candidat pour la surintendance de l'éducation publique. Cette candidature est due, sans doute, à la fusion de la coterie Pinchback avec le parti de la Douane ; Thomas, si connu par ses forfaitures et ses bravades, a fait l'intérêt sentir sa présence dans les conseils du parti gratiste. Un noir pour surintendant de l'éducation publique ! un noir qui devrait s'instruire tout d'abord avant de penser à instruire les autres ! c'est une moquerie radicale et des plus indignes que le parti ait jamais faites ici, dans cet Etat, ou dans tout autre Etat du Sud. En appelant cette nomination une moquerie, nous sommes très modéré, car nous avons entendu beaucoup de gens dire que c'était une insulte à la raison publique.

Et M. Kellogg qui se flattait de pouvoir opérer des réformes, de pouvoir réviser les dettes de l'Etat et effacer des registres celles qui auraient une origine impure ! Comment accomplira-t-il ses promesses, quand il sera entouré des amis de Pinchback et qu'il aura affaire à une Législature de même force du pire peut être que les deux dernières ? Evidemment les détenteurs de bons et tous les gens intéressés au crédit du papier d'Etat et au maintien de la dette auront beau jeu pour acheter une législation qui les favorise, et cette législation, de session en session, rendra le fardeau plus lourd jusqu'à ce qu'il nous écrase. Nous marcherons de pair avec la Caroline du Sud, et le New-York *Herald* aura à ajouter la Louisiane dans la légende des Etats ruinés du Sud. Ce sort est inévitable et ce sera celui de tous les Etats où, par le nombre, la race nègre aura l'ascendant.

Mais le *Herald* aurait pu dire plus encore ; il aurait pu ajouter que là même où la race nègre ne dominera pas, elle n'en sera pas moins fatale, car alors elle devviendra l'instrument servile de tous les partis qui se la disputeront comme une machine à votes d'un prix inestimable. Cela vaudra-t-il mieux ?

Exploit d'un Rapporteur.

On ne peut encore dire quel degré de perfectionnement attendra l'art qui cultivent si amoureusement les rapporteurs de certains grands journaux de New-York. Il ne se passe jes de semaine que ces nouveaux inventent un nouveau moyen d'intéresser les lecteurs des feuilles dont ils ornent, chaque matin, des colonnes, sont d'une infinité de petits paragraphes où, le plus souvent, l'élégance de langage la dispute à la finesse de l'esprit. Nous verons de trouver, dans une dépêche télégraphique, un exemple, sinon d'*humour*, au moins de jolie nouvelle.

Les autorités de l'asile des aliénés de Bloomingdale qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas une fois rapporteur, avant qu'avec indignation qu'il fût possible qu'une personne avant toute sa raison restât enfermée dans l'établissement, un rapporteur de la *Tribune*, M. Julius J. Chambers, s'est mêlé de ce sujet, et, tout d'abord, s'est fait passer pour un aliéné, chargé de donner un dégoût au consommé de direction. Si le fait est telque nous le voyons publié, ce dernier n'a pas à se féliciter du résultat de la tentative. Dans les premiers jours du mois d'août, M. Chambers se rendit au Grand Central Hotel et y simula tellement bien la folie, qu'on lui ait appelé des médecins *distingués* qui, après un examen attentif, déclarèrent solennellement qu'il était atteint d'une forme de folie qui était atteint d'aliénation mentale. Un magistrat l'envoya sur le champ à l'asile.

Notre fou qui, avant de se mettre en campagne, avait pris toutes les précautions nécessaires en cas qu'on lui prêtât la rétroactive et ne pût jamais la carte : s'était fait promettre, par un ami, homme d'affaires et exact, que la comédie ne cesserait le 21 du courant. C'est à dire quelques semaines après l'incarcération. A la date du 21 l'histoire indiquait le camarade M. Tony sentit se présenta le tant Phénomène Barrett, juge de la Cour Suprême, et lui demanda un writ d'habeas corpus. Les lecteurs de l'*Abeille* connaissent cet ordre et en latin-là. Mais avant que le magistrat eût en le temps de le former une déclamation quelconque de la chose, les officiers de l'institution, prévenus à temps, avaient mis le rapporteur en liberté et obtenu du commis de M. Townsend, en l'absence de celui-ci, un écrit par lequel l'employé retirait la demande en question.

On s'imagine peut-être que M. Townsend se contenta de ce dénouement, et que nos sommes conséquemment arrivés à la fin de l'histoire ; erreur : il ne fait pas oublier que M. Townsend est un "business man" qu'il est l'ami intelligent et serviable du rapporteur ambitieux et serviable. Aussi se présenta-t-il de nouveau devant le juge, et, après avoir raconté tout ce qui s'était passé et la manière dont on s'y était pris pour atteindre le but désiré, "il est donc établi, s'écria-t-il, malgré les dénégations intéressées, qu'une personne jouissant de toute sa raison peut être enfermée dans l'asile des fous de Bloomingdale." M. Chambers avait, comme le lecteur le pense bien, mis à profit son séjour à l'asile pour en étudier la direction, les habitudes, enfin tout ce qui était de nature à intéresser le public, dont la curiosité avait été plus d'une fois éveillée à l'endroit de la célèbre institution. C'est ce qui permit à M. Townsend d'annoncer au tribunal que le journaliste communiquerait à ses lecteurs le fruit de ses observations et de son expérience.

Le lendemain même—un rapporteur ne perd jamais de temps—la *Tribune* donnait l'histoire complète, accompagnée de commentaires dont les directeurs de l'institution n'ont pas dû se féliciter.

BITTER DE NEWFOUNDLAND.—Le Newfoundland Bitter est un apéritif très agréable, très tonique, très énergique. Or, tout le monde sait que sous le nom d'apéritifs on désigne les substances qui sont propre à stimuler l'appétit, à l'ouvrir, comme on dit vulgairement. Certaines préparations sont malheureusement entrées dans les habitudes à titres d'apéritifs. Telle est l'absinthe, qui constitue, d'après les travaux des plus savants hygiénistes, une des sources les plus graves et les plus communes de l'alcoolisme, cette affreuse maladie qui ravage les plus belles organisations et éteint les plus vives intelligences, à cause des huiles essentielles que contient cette liqueur et de son emploi dans l'état de vacuité de l'estomac qui ajoute encore à ses dangers. Ne produisant jamais de pareils désastres, le Newfoundland Bitter est, au contraire, doué d'une efficacité extraordinaire pour combattre les dyspepsies, les gastralgies, les faiblesses, l'inertie et les crampes de l'estomac, affections qui font le désespoir et le tourment de tant de malades, particulièrement dans les pays chauds. Ce Bitter réveille vigoureusement l'appétit, rétablit le mouvement nutritif, augmente les désirs des aliments, sentient, accroît et diminue le travail digestif et pourvoit ainsi aux besoins de la réparation organique.

Les témoignages les plus flatteurs exprimant la reconnaissance et constatant les vertus du Newfoundland Bitter arrivent tous les jours.

Une jeune dame souffrantes, atteinte d'une gastralgie opiniâtre, en était arrivée à ne plus digérer ; les aliments les plus légers ne passaient plus et elle était réduite à un état de maigreur extrême. Son mari, découragé de l'inutilité des précautions et des prudences qu'on entourait son épouse, eut la pensée d'essayer le Newfoundland Bitter. Succès rapide et inespéré. L'appétit renaît et avec lui reviennent les forces, les couleurs et la santé. Un pareil résultat n'exige pas de commentaires. Aussi conseillons-nous, sans emphase, l'usage régulier du Newfoundland Bitter à ceux qui souffrent de l'estomac, du foie ou des intestins, à ceux qui ont perdu la santé, à ceux qui ont perdu la gaîté, à ceux qui ont la santé délabrée, ou par les maladies chroniques, par les excès de toute sorte, ou par le climat si débilitant des campagnes, à certains qu'on sera rapidement édifié sur l'efficacité tonique stimulante et réparatrice du Newfoundland Bitter.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

Tue-Le.

COUP D'ASSISES DE BASTIA (CORSE.)

Audience du 7 août.

Un Mari adultère tué par sa femme.

Lucia Medelli est une jeune femme de 21 ans ; elle s'avance, pâle et fière, dans l'enceinte de la justice, et porte haut la tête sous les regards d'une foule curieuse, venue du reste, les points de la Corse pour la voir. Sous ses vêtements de deuil on devine la femme de mœurs élégantes : la souffrance a jeté un voile sur sa beauté, mais ne l'a point ternie.

L'acte d'accusation expose en ces termes le drame conjugal à la suite duquel cette malheureuse femme comparaissait, le 8 août, sur les bancs de la cour d'assises.

Lucia Medelli épousa en 1869 Carlo Bonavente. Elle avait dix-huit ans à peine, et son mari vingt-cinq. Ils étaient riches tous deux ; c'était là une union qui semblait devoir être heureuse. En effet, pendant plus de deux ans, le jeune ménage vécut dans l'accord le plus parfait ; Lucia était devenue mère et elle habitait avec son mari le domaine de Castelmoce, sur la route d'Ajaccio à Corte. Carlo Bonavente venait souvent à la ville pour ses affaires. Sa femme, qui d'abord n'avait trouvé rien à redire à ses voyages, et que son mari avait toujours vue d'une grande douceur, changea tout à coup de caractère ; elle lui fit des scènes de jalousie, le suivit malgré lui et bientôt ne cessa plus de lui reprocher, souvent même devant les domestiques, ses fréquentes absences.

Vers la fin de 1871, les accusations de Lucia devinrent plus précises ; elle soupçonnait son mari d'entretenir des relations coupables avec la nommée Maria Fiati, jeune fille chargée de la garde de la petite fille, et elle exigea son renvoi. M. Bonavente consentit à son départ de Maria, et le refus persistant à Lucia que cette servante était la maîtresse de son mari. Elle ne crut plus devoir en dissimuler lorsqu'elle reconnut au doigt de cette fille une bague qu'elle savait avoir été achetée à Ajaccio par son époux. Elle revint alors à la charge pour demander l'expulsion de Maria ; mais, M. Bonavente n'y ayant pas consenti, Lucia résolut de se venger. On peut affirmer que c'est dès cette époque, le milieu de janvier 1872, qu'elle prémédita le crime dont elle devait se rendre coupable plus tard.

En effet, à partir du 15 janvier à peu près, Lucia Bonavente semble revenir au calme ; elle ne fait plus de reproches à son mari ; son caractère s'assombrit ; elle cherche l'isolement, cesse la correspondance qu'elle avait échangée régulièrement jusque-là avec sa mère et ses amies.

Le 3 mars dernier, vers neuf heures du soir, Lucia souhaita le bonsoir à son mari et se retira dans la chambre, en emportant sa petite fille, qu'elle ne confiait plus aux soins de Maria depuis plus de deux mois ; elle couchait son enfant, mais resta levée, ainsi que l'a prouvé son lit, qui fut trouvé intact.

Bonavente sortit pendant une heure à l'où prétexte qu'il rentrait chez lui et dut tirer au travailler jusque vers minuit. Les domestiques de la maison ont constaté qu'à cette chambre était restée éclairée toute la soirée. Lucia s'accoucha, éteignit sa lumière vers onze heures. Il est clair que l'accusée, en agissant ainsi, voulut faire croire à son mari qu'elle était couchée et dormait.

Nous connaissons ensuite ce qui s'est passé par les déclarations même de Lucia. A minuit et demi, elle entendit Bonavente passer dans le couloir et monter à l'étage supérieur où Maria avait sa chambre. Les domestiques attendait son maître, car la porte était entr'ouverte ; elle se referma derrière le jeune amant.

Lucia attendit plus de deux heures, guettant sans doute son mari au passage ; mais, celui-ci ne redescendant pas, vers deux heures et demie, l'accusée s'armait d'un revolver qu'elle avait pris dans le bureau de M. Bonavente et qu'elle savait chargé, et elle se rendit au second étage en étouffant les bruits de pas.

La porte de Maria était fermée, mais Lucia avait prévu cet obstacle ; elle avait fait fabriquer une seconde clef dont elle était sûre d'avoir le secret. Le passer, car la servante, qui ne dormait pas, ne sortit que sa porte était ouverte que lorsque la lumière qui s'était mari Lucia éclaira sa chambre.

Cette fille jeta un cri en reconnaissant sa maîtresse, et, ne pouvant supposer que vengeance allait s'adresser à tout autre qu'à elle, elle se blottit dans la ruelle du lit, sans même que ce mouvement et le bruit aient éveillé M. Bonavente qui dormait d'un profond sommeil.

A ce moment, du reste, Maria s'était vivement doit, leva sa bougie de la main gauche pour mieux diriger ses coups, et fit deux fois feu de ses pires et avec tant de sûreté que, frappé d'une première balle à la tête, le fut presque immédiatement d'une seconde, qui lui traversa le poumon droit et dut causer sa mort immédiate.

Lorsque les gens de la maison, attirés par la double détonation, arrivèrent dans la chambre de Maria, ils trouvèrent cette malheureuse le lit et le plancher couverts de sang. M. Bonavente était mort. Quant à Lucia, elle avait lassé échapper la lumière qui était éclairé cette scène sanglante, et, la main toujours armée de son revolver, elle se tenait debout et immobile contre le pied du lit où son mari gisait inanimé.

Interrogée dès le lendemain matin, par le juge d'instruction, Lucia ne nia pas son crime un seul instant. "Je voulais me venger, c'était mon droit," se contenta-t-elle de répondre sans manifester le moindre repentir.

M. le président passe ensuite à l'interrogatoire de l'accusée.

M. le président. — Lucia Medelli, vous venez d'entendre les faits qui vous sont reprochés ; vous en avez entendu les explications avez-vous à donner à MM. les jurés ?

Lucia.—Monsieur le président, daignez m'interroger, je vous prie ; car sans cela je ne serai jamais capable de m'expliquer d'une façon satisfaisante.

M. le président.—Le 15 août 1869, vous avez épousé Carlo Bonavente. Ce fut de votre propre consentement, vous parûtes heureuse de cette union, vous aliniez votre mari ?

Lucia.—C'est vrai, je l'aimais et je pensais en vivre.

M. le président.—Pendant près de deux ans votre ménage fut un ménage modèle ; vous vîtes de votre mère, vous habitiez à Castelmoce une propriété où les gens paient autour de vous les éléments de bonheur. Vous n'avez aucun reproche à faire à votre mari ?

—R. Jusque-là, aucun, monsieur le président.

D. Mais bientôt vous vous montrâtes jalouse ; le caractère s'aigrit au point que vos domestiques eux-mêmes en souffraient. Vous avez tout à coup cessé de voir vos amies ; d'écrire à votre mère ? Pourquoi ?

R. J'avais appris que les voyages de mon mari à Ajaccio n'étaient la plupart du temps qu'des prétextes, et qu'il allait surtout à la ville pour me tromper. J'en souffrais plus que je ne saurais le dire.

D. Vous lui en fîtes de justes reproches, et il s'absenta moins fréquemment.

R. Parce qu'il avait introduit à Castelmoce Maria Fanti, qu'il aimait.

D. C'est à cette époque que remontent votre voyage à Ajaccio et vos achats d'arsenic. Dès ce moment, vous formez le projet de vous venger ?

R. Oh ! non, monsieur le président. J'étais trop malheureuse, je voulais mourir.

D. En vous empoisonnant, vous enseigniez commis un crime dont il vous aurait fallu rendre compte à Dieu ; vous avez bien fait d'y renoncer. Que s'est-il passé ensuite ? Je regrette d'être obligé d'entrer dans ces détails ; mais nous ne connaissons la nuit du 3 mars que par votre récit, et il est indispensable que vous répétiez à MM. les jurés tout ce que vous avez dit dans l'instruction.

R. Soit, monsieur, je vais le redire ; mais je dois, avant d'en arriver là, faire connaître à la cour les scènes qui ont précédé cet... événement.

C'est au milieu d'un sanglot que Lucia prononça ce mot, le seul dont elle ose se servir pour rappeler la mort de son mari. M. le président Bonelli lui offre de prendre quelques instants de repos, mais elle refuse et continue avec une rapidité fiévreuse, comme si les mots brûlaient ses lèvres au passage :

Peu de jours après l'arrivée de Maria à Castelmoce, il ne me fut plus permis de douter des rapports que mon mari avait avec cette fille. Je ne lui en parlai pas à elle, mais à lui ; je lui fis reproches, d'abord avec douceur, en pleurant, en lui demandant ce que j'avais pu lui faire pour en rien et en plaisantant. C'est alors que je voulus m'empoisonner ; mais je pensai à ma petite fille. J'étais décidée à souffrir sans rien dire ; j'espérais que mon mari se lasserait de Maria et me reviendrait. Je lui aurais pardonné. Il n'en fit rien, et je m'aperçus bientôt que ses relations étaient connues, non-seulement de mes domestiques, mais de tout le pays.

Les uns me plaignaient, les autres se moquaient de moi. Je ne pouvais confier mes peines à personne : ma mère elle-même avait été très-malheureuse en ménage, et je ne voulais pas la réveiller ses cruels souvenirs. Cela dura ainsi pendant un mois, puis je revins à la charge auprès de mon mari pour exiger que Maria fut éloignée. Non seulement il me refusa de nouveau, mais il me refusa durement en me disant que si cette fille s'en allait, il la suivrait. Oh ! je suis certaine qu'il ne l'eût pas fait, mais sur le moment, je le crus et je m'humiliai jusqu'à la supplier à genoux.

Tout fut inutile. Je passai aux menaces, il y répondit par des éclats de rire, et dès ce jour il ne cacha plus son amour pour Maria, qui résidait à Castelmoce sans rien faire, car je lui avais enlevé la garde de ma fille. Le 6 mars, à sept heures du soir, je les aperçus tous deux dans le parc ; et, la tête perdue, je me rendis dans le cabinet de mon mari où je m'emparai d'un revolver, décidée que j'étais à me venger, non pas d'elle seulement, mais aussi de lui. Je descendis, mais ils étaient rentrés par l'escalier de service, et je trouvai mon mari à table, jouant avec sa fille.

Je la lui arrachai des bras, indignée qu'il osât profaner de ses lèvres souillées cet enfant. Il se mit à me plaindre, et je ne sais comment je ne le tuai pas sur le coup, car j'avais mis le revolver dans mon corsage. Dieu ne voulut pas m'ôter la vie ainsi. Le lendemain, folle, désespérée, sentant bien que je roulais sur une pente fatale, je pris Maria à part, je la supplia de partir ; je lui offris tout l'argent et tous les bijoux que j'avais. Je pleurai. Elle n'y fit.

Cette fille me répondit avec hypocrisie qu'elle ne savait ce dont je voulais parler, qu'elle ne quitterait la maison que si son maître le lui ordonnait, et, au moment où elle s'éloignait, il me sembla reconnaître qu'elle était grosse. Je cherchai aussitôt mon mari, afin d'avoir avec lui une explication décisive. Il était parti pour Ajaccio, et il n'en revint que le lendemain au moment du dîner.

Pendant ce repas, nous n'échangeâmes pas dix paroles, et je me retirai dans mon appartement, avec l'intention de revenir de plus.

Dans la salle à manger dès que mon enfant serait endormie. C'est ce que je fis, mais, pendant mon que je lui adressai, il me répondit grossièrement et me quitta sans vouloir m'écouter davantage. Je retourna dans ma chambre, où, de nos fenêtres, je vis Maria échanger, dans le parc, quelques mots avec M. Bonavente. Je ne doutai pas qu'ils n'aient qu'il ne fût question d'un rendez-vous pour la nuit. J'éloignai mes enfants et j'attendis. J'attendis, espérant que je m'étais trompée, le demandant au ciel, car, je l'avoua, j'étais décidée à ne devine la femme de mœurs élégantes : la souffrance a jeté un voile sur sa beauté, mais ne l'a point ternie.

L'acte d'accusation expose en ces termes le drame conjugal à la suite duquel cette malheureuse femme comparaissait, le 8 août, sur les bancs de la cour d'assises.

Lucia Medelli épousa en 1869 Carlo Bonavente. Elle avait dix-huit ans à peine, et son mari vingt-cinq. Ils étaient riches tous deux ; c'était là une union qui semblait devoir être heureuse. En effet, pendant plus de deux ans, le jeune ménage vécut dans l'accord le plus parfait ; Lucia était devenue mère et elle habitait avec son mari le domaine de Castelmoce, sur la route d'Ajaccio à Corte. Carlo Bonavente venait souvent à la ville pour ses affaires. Sa femme, qui d'abord n'avait trouvé rien à redire à ses voyages, et que son mari avait toujours vue d'une grande douceur, changea tout à coup de caractère ; elle lui fit des scènes de jalousie, le suivit malgré lui et bientôt ne cessa plus de lui reprocher, souvent même devant les domestiques, ses fréquentes absences.

Vers la fin de 1871, les accusations de Lucia devinrent plus précises ; elle soupçonnait son mari d'entretenir des relations coupables avec la nommée Maria Fiati, jeune fille chargée de la garde de la petite fille, et elle exigea son renvoi. M. Bonavente consentit à son départ de Maria, et le refus persistant à Lucia que cette servante était la maîtresse de son mari. Elle ne crut plus devoir en dissimuler lorsqu'elle reconnut au doigt de cette fille une bague qu'elle savait avoir été achetée à Ajaccio par son époux. Elle revint alors à la charge pour demander l'expulsion de Maria ; mais, M. Bonavente n'y ayant pas consenti, Lucia résolut de se venger. On peut affirmer que c'est dès cette époque, le milieu de janvier 1872, qu'elle prémédita le crime dont elle devait se rendre coupable plus tard.

En effet, à partir du 15 janvier à peu près, Lucia Bonavente semble revenir au calme ; elle ne fait plus de reproches à son mari ; son caractère s'assombrit ; elle cherche l'isolement, cesse la correspondance qu'elle avait échangée régulièrement jusque-là avec sa mère et ses amies.

Le 3 mars dernier, vers neuf heures du soir, Lucia souhaita le bonsoir à son mari et se retira dans la chambre, en emportant sa petite fille, qu'elle ne confiait plus aux soins de Maria depuis plus de deux mois ; elle couchait son enfant, mais resta levée, ainsi que l'a prouvé son lit, qui fut trouvé intact.

Bonavente sortit pendant une heure à l'où prétexte qu'il rentrait chez lui et dut tirer au travailler jusque vers minuit. Les domestiques de la maison ont constaté qu'à cette chambre était restée éclairée toute la soirée. Lucia s'accoucha, éteignit sa lumière vers onze heures. Il est clair que l'accusée, en agissant ainsi, voulut faire croire à son mari qu'elle était couchée et dormait.

Nous connaissons ensuite ce qui s'est passé par les déclarations même de Lucia. A minuit et demi, elle entendit Bonavente passer dans le couloir et monter à l'étage supérieur où Maria avait sa chambre. Les domestiques attendait son maître, car la porte était entr'ouverte ; elle se refer